



MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE ET CONFIRMATION DE L'EXTRAVERSION DE L'ECONOMIE NATIONALE : L'EXEMPLE DES COMPLEXES SUCRIERS IVOIRIENS

BAHA BI Youzan

Université de Cocody

08 BP 2430, Abidjan 08, Côte d'Ivoire

RESUME

A l'instar de la plupart des grands projets de développement agro-industriel ivoirien, les complexes sucriers ont en commun l'objectif prioritaire de faire le bonheur du monde rural grâce aux emplois salariés et confort matériel qu'ils créent. Cet objectif s'appuie généralement sur le double enjeu de lutter contre le chômage des jeunes et, par ricochet, de garantir l'autonomie des agro industries face à la main d'œuvre étrangère.

Mais le refus brutal des ruraux ivoiriens supposés bénéficiaires d'accepter ces projets, refus justifié par les conditions difficiles de travail (mauvais traitement, salaires insuffisants, précarité des emplois ...) marque inévitablement l'échec de la volonté politique d'« ivoiriser » les emplois salariés agricoles et confirme par conséquent l'extraversion de l'économie nationale.

Au-delà de ce refus caractérisé par des affrontements entre autochtones, allogènes ou étrangers et les difficultés de cohabitation, se profile en réalité une résistance au changement provoquée par le contraste entre deux modes de vie des populations non préparées à recevoir les complexes.

Les conflits fonciers deviennent alors l'expression de cette résistance.

Ainsi, la peur de perdre leur identité pousse les autochtones à rejeter les autres considérés comme étant responsables des malheurs de leur région.

Cet article est donc une analyse critique des insuffisances de la politique nationale en matière de développement rural souvent marquée par l'absence d'étude de faisabilité préalable et le manque de préparation et de sensibilisation des populations bénéficiaires à accueillir les projets à elles destinés.

Mots clés : Main d'œuvre ; Etranger ; Extraversion ; agro-industrie ; Economie nationale ; Complexe sucrier ; Projet de développement ; Programme sucrier.

ABSTRACT

Like most of the big projects of Ivorian agro-industrial development, the sugar complexes have in common the preference objective, that of making the happiness of country people thanks to paid employments and welfare they create. That objective generally depends on the double stake of fighting against the young's unemployment and, indirectly, to protect the agro-industries autonomy faced with the foreign manpower.

But the Ivorian countrymen who were supposed to be the beneficiaries of these projects roughly refused ; refusal justified by the difficult conditions of work (bad treatment, insufficient wages, employment precariousness...) inevitably shows the check of political will to nationalize agricultural paid employments and that consequently confirms the national economy extraversion.

Beyond this refusal characterized by confrontations between autochthons, aliens or foreigners and cohabitation difficulties ; in reality stands out in profile a resistance to the change provoked by the contrast within two modes of life of populations non prepared to receive these complexes.

The land conflicts become so the expression of that resistance.

In that way, the fear to lose their identity leads autochthons to deny others considered as being responsible for the unhappiness of their region.

This article is so a critical analysis of the shortcomings of the national policy in the matter of rural development often marked by the absence of previous feasibility study and the lack of preparation and sensitization of beneficiary populations to receive the projects intended for them.

Key words : Manpower ; Foreigner ; Extraversion ; Agro-Industry ; National Economy ; Sugar Complex ; Development Project ; Sugar Programme.

INTRODUCTION

Le 27 octobre 1971, la société pour le développement des plantations de canne à sucre, l'industrialisation et la commercialisation du sucre (SODESUCRE) a eu la responsabilité de lancer l'ambitieux programme sucrier comprenant six complexes. La capacité théorique de production des six complexes était estimée à 300.000 tonnes de sucre sur une superficie totale de 33.870 hectares pour 30.000 emplois salariés prévus. Ce programme visait d'abord à assurer l'autosuffisance nationale en sucre et conquérir par ricochet le marché international par l'exportation d'au moins 200.000 tonnes. Il visait ensuite à enrayer ou limiter l'exode des bras valides des régions de savane du nord vers le sud forestier du pays grâce aux emplois créés.

Mais en réalité, ces prévisions n'ont pas été pleinement atteintes eu égard aux nombreux problèmes sociaux qui ont caractérisé l'ensemble des complexes sucriers, en particulier les problèmes d'instabilité des travailleurs salariés agricoles. C'est pourquoi la problématique de cette étude relève du choc des contradictions qui existent entre les objectifs initialement assignés aux complexes sucriers et le refus sans appel des paysans ivoiriens bénéficiaires d'occuper les emplois salariés agricoles à eux offerts.

En effet, la volonté clairement affichée des autorités gouvernementales d'« ivoiriser » désormais les emplois agricoles a été maintes fois exprimée dans les discours officiels et différents plans quinquennaux de développement des années 1970. Mais la résistance et le refus des ruraux, justifiés par les conditions difficiles de travail (mauvais traitements, salaires insuffisants et irréguliers, insécurité et précarité des emplois, frustrations de tous ordres...), freinent la détermination des autorités à réussir cette ivoirisation¹. Face à ce blocage, les différentes sociétés chargées de gérer et de promouvoir les complexes sucriers ont opté résolument pour le recrutement abusif des travailleurs ressortissants des pays voisins

frères (Burkinabé, Maliens, Guinéens) qui leur donnent entière satisfaction selon les responsables des complexes.

La question fondamentale qui découle de ces contradictions est la suivante : la décision de créer des complexes sucriers en vue d'« ivoiriser » les emplois salariés agricoles avait-elle fait l'objet d'une étude sérieuse dès le départ ? Si oui, comment expliquer paradoxalement la résistance des ruraux et le recours massif aux travailleurs non locaux, toutes choses qui créeront certainement à long terme d'autres tensions et conflits sociaux, semblables à ceux qui se produisent sous nos yeux depuis quelques années entre les ivoiriens de régions différentes d'une part et entre Ivoiriens et anciens travailleurs non ivoiriens d'autre part. Si non, quelles dispositions doit-on prendre afin de concilier les intérêts des paysans Ivoiriens et ceux de ces travailleurs pour prévenir les conflits et autres difficultés de cohabitation à terme ?

C'est à ces questions que notre article veut répondre.

Pour ce faire, il se fixe un objectif. En effet, face au choc des contradictions qui caractérisent le fonctionnement des complexes sucriers ivoiriens, la présente étude se veut être une analyse critique des limites de la politique ivoirienne en matière de développement rural. Pour ce faire, elle est une contribution scientifique à la compréhension et à l'explication du phénomène de résistance au changement et de refus des paysans ivoiriens d'accéder aux emplois salariés agricoles qui leur sont proposés d'une part, et la nécessité de recourir massivement à la main-d'œuvre non locale bon marché avec pour corollaire les conflits fonciers, les difficultés de cohabitation et autres concepts de xénophobie, de haine et d'exclusion savamment exploités par les hommes politiques d'autre part. Cette étude se propose donc d'apprécier les contradictions qui ont bloqué la promotion de l'industrie sucrière jusqu'à la crise actuelle et partant interpellé les autorités gouvernementales afin de prévenir les éventuels conflits. La démarche méthodologique adoptée pour cette étude a été dictée par celle de la thèse de doctorat d'Etat que nous avons préparée pendant vingt ans (1980-2001) et soutenue le 7 novembre 2001 à

¹ L'« ivoirisation » des emplois a donné lieu à la création d'un Ministère de l'Emploi et de l'« ivoirisation » des cadres en juillet 1977

l'université de Cocody sur l'ensemble des complexes sucriers ivoiriens.

En effet, au cours de ce travail, outre les visites effectuées à titre comparatif dans les sucreries du Burkina Faso, du Sénégal, et du Ghana, nous avons choisi comme cadre de référence théorique l'analyse systémique. Cette approche s'est appuyée essentiellement sur une comparaison permanente des données recueillies dans les différentes régions d'enquête. Pour accéder aux données d'analyse nous avons fait recours à plusieurs techniques d'enquête (quantitative et qualitative).

En ce qui concerne particulièrement cet article, l'analyse documentaire nous a permis de rassembler les informations et données théoriques de base. Nous avons ensuite procédé au dépouillement systématique des fichiers des personnels saisonniers depuis la création des complexes sucriers jusqu'en 2001².

L'exploitation régulière et judicieuse de ces fichiers nous a permis de savoir les origines et les grands groupes ethno-culturels et géographiques des travailleurs, leurs motivations, leurs conditions de travail et surtout la régularité de leur présence sur les complexes. Nous avons enfin effectué une enquête qualitative grâce à des entretiens en profondeur et répétés auprès des responsables de la SODESUCRE aussi bien à Abidjan que sur les sites des complexes sucriers et auprès des leaders d'opinion des régions concernées par le programme sucrier. Telle est en résumé la démarche méthodologique de cette étude sur l'instabilité des coupeurs de canne.

I.- OBJECTIFS DU PROGRAMME SUCRIER

En 1974, le Président Houphouët Boigny décide de créer douze complexes sucriers dans les régions de savane du nord et du centre de la Côte d'Ivoire. Mais, seuls six complexes sur les douze prévus ont effectivement été créés entre 1974 et 1980. La

lutte contre le chômage des jeunes ruraux et donc contre l'exode rural était l'une des principales priorités des objectifs de ce projet. Cet objectif en cachait un autre non moins important pour les initiateurs de ce programme sucrier. Il s'agissait pour eux de corriger le caractère extraverti de l'économie agricole ivoirienne fondée essentiellement sur le travail des non Ivoiriens.

Cela devait permettre de garantir l'autonomie et l'indépendance des agro-industries nationales vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère dit-on.

C'est pourquoi les autorités gouvernementales ont estimé que donner du travail aux gens dans leurs régions d'origine était un important moyen de rétention des jeunes souvent gagnés par l'exode rural. Ainsi, le programme sucrier devait-il fournir plus de 20.000 emplois aux paysans des régions concernées par les complexes ? Cela correspondait à une masse salariale de plus 2 milliards F CFA par an. Par cette possibilité de revenus monétaires réguliers, les paysans pouvaient améliorer leur niveau de vie.

Selon M. Dupire (1970), c'est un puissant moyen direct d'« ivoiriser » les emplois industriels et agricoles.

L'on a constaté effectivement dès les premières années de fonctionnement des complexes que la majorité des travailleurs étaient des nationaux. En 1982 par exemple, 80% des coupeurs de canne du complexe de Sérébou étaient Ivoiriens contre 86 % à Katiola. En 1979, on a enregistré plus de 90 % d'Ivoiriens à la coupe de canne à Ferké I. Ce pourcentage était de 35 % à Zuénoula en 1980 contre 58 % à Borotou pour la même période. Ce sont les meilleurs moments où la Société d'Etat chargée du développement de la culture de canne à sucre (SODESUCRE) a pu enregistrer une participation record des Ivoiriens à la coupe de canne. Ces périodes correspondaient aussi à la phase de démarrage de la plupart des complexes sucriers. On peut rappeler à juste titre le concours très actif des autorités politiques et administratives, et plus particulièrement les campagnes de sensibilisation menées par les cadres au profit de ces complexes. Il est à noter également que,

² Il semblerait que depuis les événements du 19 septembre 2002 qui ont entraîné la partition du pays en deux, la tendance se serait amplifiée à tel point que certains complexes emploient à peine 1 00/00 de la main d'œuvre non locale.

contrairement à l'objectif de rétention des jeunes ruraux dans leurs régions, plus de 50 % des travailleurs ivoiriens étaient des allogènes. Mais passé ce temps d'enthousiasme relatif, les Ivoiriens coupeurs de canne ont commencé à se faire rares. Dans la pratique, certains complexes sinon la totalité ont continué à fonctionner avec plus de 80 % de coupeurs non ivoiriens jusqu'à la disparition de la SODESUCRE en 1997. En 1993 par exemple les Burkinabé et Maliens ont représenté 84,3 % des coupeurs de canne de Ferké I contre 81 % à Ferké II et 77 % Zuénoula. Il est important de noter que même parmi les travailleurs ivoiriens, plus de 50 % étaient originaires d'autres régions du pays (des allogènes). C'est par exemple les cas de Zuénoula, Borotou, et Sérébou où seulement une moyenne de 35 % de travailleurs étaient autochtones. Mieux, les deux nouvelles sociétés privées, les Sucreries Africaines de Côte d'Ivoire (SUCAFCI) et les Sucreries ivoiriennes (SUCRIVOIRE), qui ont désormais le destin de l'industrie sucrière nationale entre les mains, semblent avoir définitivement choisi de fonctionner avec des coupeurs étrangers auxquels elles sont liées par des contrats réguliers en bonne et due forme depuis le début de la crise socio-politique ivoirienne actuelle (19 Septembre 2002). Ce recours massif à cette main d'oeuvre confirme la dépendance et le caractère extraverti de l'économie ivoirienne.

II.- DE L'INSTABILITE DES COUPEURS DE CANNE SUR LES COMPLEXES

La coupe de canne est une activité temporaire faite par des travailleurs qui viennent chaque année en période de campagne et repartent à la fin de celle-ci. Ils viennent aussi bien de toute la Côte d'Ivoire que des pays voisins. Ici, la priorité d'embauche étant accordée aux postulants locaux, des campagnes de sensibilisation sont organisées généralement avant chaque campagne sucrière dans les villes et villages proches des régions abritant les complexes.

C'est seulement en cas d'insuffisance de main d'oeuvre locale et/ou nationale que les complexes font appel aux non Ivoiriens.

Les coupeurs de canne ne disposent généralement d'aucun contrat officiel bien qu'ayant une carte de travail dont la validité théorique n'excède pas trois mois. Ils sont appelés des journaliers, c'est à dire qu'ils sont payés par jour. Ils sont embauchés directement, parfois sur simple présentation d'une pièce d'identité. Ils percevaient entre 900 et 1 000 F CFA la tâche dans les années 1980. Cette somme est passée à 1900 F CFA jusqu'en 2001 et serait de 2500 F CFA en 2008. Ces coupeurs de canne constituent la plus grande masse de manoeuvres affectés aux travaux agricoles. Leur nombre peut atteindre parfois 3500 coupeurs sur un complexe au cours d'une campagne. Cette catégorie de manoeuvres se caractérise principalement par une grande instabilité chronique. La gravité de cette instabilité qui a été pendant longtemps décriée a valeur de symbole aujourd'hui en Côte d'Ivoire.

En effet, nous avons déjà affirmé que la plupart sinon la totalité des complexes sucriers fonctionnent depuis plus de vingt ans avec plus de 80 % de coupeurs étrangers. Quant aux Ivoiriens qui participent à la coupe de canne, la durée de leur séjour est des plus brèves. Sur une période de référence de dix ans (1989-1999), seulement une moyenne de 0,6 % d'Ivoiriens pratique la coupe, ce qui constitue une véritable catastrophe. Un examen au cas par cas relève que les complexes de Zuénoula et Borotou connaissent une participation ivoirienne nulle (0 %) au-delà de cinq ans³. C'est ainsi qu'une moyenne de 19,73 % de coupeurs ivoiriens a une durée de séjour entre un et deux ans à Zuénoula contre 18,85 % à Borotou. Il s'agit surtout de ceux qui partent et reviennent en cas de besoin d'argent deux ou trois campagnes successives.

³ Il s'agit essentiellement des coupeurs qui viennent régulièrement à chaque campagne de suite.

Tableau I : Abandon du travail de la coupe de canne par les coupeurs ivoiriens du 1er au 31 Décembre 1999

Libelle	Nombre de personnes	%
Ont abandonné le travail dans la 1ère semaine	42	10,02
Ont abandonné le travail dans la 2ème semaine	97	23,15
Ont abandonné le travail dans la 3 ^{ème} semaine	106	25,25
Ont abandonné le travail dans la 4ème semaine	127	30,31
Ont terminé correctement le mois	47	11,27
TOTAL	419	100

Source : dépouillement du fichier des travailleurs saisonniers 1999.

En 1999, un dépouillement du fichier des saisonniers portant sur 419 coupeurs de canne de Zuénoula faisait ressortir que sur une période d'un mois, 212 d'entre eux n'avaient jamais terminé régulièrement leur tâche, soit 50,59 %. Comparativement à ce taux, les 85 coupeurs soit 20,28 % seulement qui parviennent à accomplir des tâches

supplémentaires sont dans leur majorité des non ivoiriens. On constate surtout que le taux d'abandons est même dramatique. Seuls 127 coupeurs sur 419 inscrits ont terminé le mois soit 30,31 %. Cette moyenne était considérée en 1994 comme bonne par rapport à certaines périodes où l'on peut enregistrer moins de 20 % dans le mois sur certains complexes.

Tableau II : Répartition des saisonniers de Zuénoula selon la durée de leur séjour (ceux qui partent et reviennent aussitôt en cas de besoin d'argent) sur une période de trois ans.

Durée du séjour des saisonniers	1997-1998		1998-1999		2000 - 2001	
	Effectif	%	Effectif	%	effectif	%
< 1 an	711	35,63	1.124	46,54	1.322	51,10
1 à 2 ans	368	18,44	598	24,12	642	24,79
2 à 3 ans	301	15,08	295	12,21	213	8,22
4 ans	309	15,8	183	7,75	198	7,64
4 à 5 ans	217	10,87	122	5,05	76	2,93
> 5 ans	89	4,46	93	3,80	138	5,33
TOTAL	1995	99,96	2415	99,47	2589	100

Source : dépouillement des fichiers de personnel

Cette décroissance est généralement plus forte après un an. C'est ainsi par exemple que 67,08 % y séjournent entre un et deux ans, 11,83 % pendant trois ans et à peine 10,23 % pendant cinq ans. En ce qui concerne les coupeurs ivoiriens, seuls 18,27 % sont revenus après cinq ans. Quelles qu'en soient les causes, l'instabilité de la main d'oeuvre subalterne est un cas spécifique sur les complexes ivoiriens. Comme l'ont souligné Barbier et Tissandier, une première approximation d'une instabilité de la main d'oeuvre peut s'expliquer à la fois

par les stratégies des individus et groupes attirés par un travail régulièrement rémunéré, mais rebutés par une existence si opposée à leur vie traditionnelle. Car selon eux, pourquoi, en effet, venir travailler dans une atmosphère contraignante si ce n'est pour réunir une certaine somme d'argent nécessaire pour réaliser un projet à court terme, qu'il s'agisse de rassembler le montant d'une dot, de payer des études à un parent, de subvenir aux besoins financiers d'un proche ou pour toute une autre raison ? Et l'individu est d'autant plus disposé

à partir qu'il est jeune, dépendant et sans espoir de se réaliser là où il est né par suite d'une pauvreté relative. Des règles du partage foncier ou de l'impossibilité de se libérer de la tutelle des membres âgés de la famille ? Dans ce cas, le travail de plantation de canne s'avère être une étape vers la migration urbaine quand la lassitude gagne et qu'on est touché par l'attrait de l'apparente facilité de la vie citadine. *«La mobilité de la main d'œuvre apparaît donc inévitable dans ce type d'entreprise en raison de sa structure même, hiérarchisée, coercitive, entièrement coupée de la société traditionnelle et héritière du travail forcé de l'époque coloniale, mais aussi à cause des bouleversements intervenus dans les groupes humains.»* (Barbier et Tassandier, 1990, p. 56).

Telles sont grosso modo les conditions dans lesquelles les Ivoiriens abandonnent massivement les tâches de coupe de canne aux mains des travailleurs des pays voisins devenus maîtres et spécialistes en la matière sur l'ensemble des complexes. Cette domination des coupeurs non Ivoiriens sur les complexes sucriers confirme et conforte l'affirmation de SAMIR Amin selon laquelle l'économie ivoirienne est une économie extravertie.

III.- DE LA DIALECTIQUE DU MAÎTRE ET DE L'ESCLAVE A LA DICTATURE DES COUPEURS DE CANNE

De tout ce qui précède, nous retenons que la coupe de canne est la tâche la plus redoutée par les travailleurs. L'instabilité chronique de la main d'œuvre subalterne sur les complexes sucriers concerne particulièrement cette tâche. Et pourtant cette coupe manuelle de canne demeure une nécessité vitale pour les sucreries ivoiriennes. Les responsables en sont conscients. Bien qu'elle ait été définie au départ comme étant une mesure essentiellement sociale, la coupe se présente davantage de nos jours comme un fait économique.

En effet, pour les responsables des complexes, la coupe manuelle est préférable à la coupe mécanique pour plusieurs raisons :

- d'abord parce qu'elle permet de procurer du travail à plusieurs jeunes qui y tirent chaque année d'importants revenus. Les complexes sucriers distribuent chaque campagne en moyenne entre 800 et 900 millions de francs CFA aux coupeurs ;

- ensuite, elle est généralement d'une bonne qualité par rapport à la coupe mécanique. L'andainage soigneusement fait par les manoeuvres facilite le glanage et évite les pertes de canne. Le glanage fait par la machine en fonction de la longueur d'une canne standard ne tient pas compte de la variété de tailles des cannes. Il en résulte beaucoup de déchets dans le traitement au niveau de l'usine. Il y a aussi les nombreuses cannes qui échappent ou qui sont éjectées hors de la cabine et qui ne sont donc pas récupérées au moment de la coupe, sans compter celles qui sont écrasées par la machine ;

- enfin compte tenu de l'état des terrains, le niveau de la coupe au ras du sol n'est pas uniforme, ce qui ne favorise pas une bonne repousse. Mieux, il est plus intéressant de fournir des emplois et des salaires même temporaires que d'importer des machines grandes consommatrices d'énergie coûteuse et qui apparemment ont un taux d'usure rapide. Sur presque tous les complexes des accidents de terrains sont défavorables à la coupe mécanique et les sols siliceux accélèrent l'usure du matériel. Et comme le coût des machines et des pièces indexées sur l'inflation mondiale augmente de 15 à 20 % voire 50 % par an, et celui de l'énergie autant, la différence entre les prix de revient de la coupe mécanique et la coupe manuelle, déjà de 20 % à 50 % ne fera qu'augmenter à l'avenir d'autant plus que le rendement des coupeurs augmente aussi avec le temps. Il est donc souhaitable d'arriver à une coupe manuelle à 100 %. Mais depuis plusieurs années, les responsables des complexes sucriers n'ont pu réaliser cet objectif.

Pour résoudre ce problème, ils se sont résolument tournés vers des coupeurs allogènes et/ou non ivoiriens depuis la fin des années 1980.

Ce recours aux coupeurs extérieurs demeure donc la principale solution au manque de main-d'œuvre pour les complexes sucriers ivoiriens et les responsables semblent avoir opté définitivement pour cette voie qui présente certes des avantages mais aussi des inconvénients à certains niveaux.

Plusieurs semaines de campagne de sensibilisation, plusieurs jours de transport de personnes entraînant d'énormes frais de carburant et d'entretien de véhicule sans compter les risques d'accident et de fatigue physique, sont autant d'aléas à prévenir. Il en résulte qu'à chaque campagne et au prix de gros efforts financiers les coupeurs arrivent suffisamment nombreux pour le bonheur des complexes dit-on. Les complexes fonctionnent ainsi depuis plusieurs années. Le recrutement des coupeurs de canne ne constitue plus un problème pour les complexes. Il arrive même parfois que certains complexes (notamment Ferké I et Ferké II) refusent du monde. Le supplément est aussitôt acheminé vers Zuénoula et Borotou. Il suffit aujourd'hui de s'adresser aux réservoirs traditionnels de main d'œuvre que sont le Burkina Faso et le Mali, du moins jusqu'à la crise du 19 septembre 2002 pour garantir le succès d'une campagne sucrière dans la mesure où ces travailleurs sont moins exigeants et moins coûteux que les nationaux.

Cependant, derrière cette masse de coupeurs apparemment dociles se cache en filigrane un certain nombre de problèmes que les responsables des complexes sucriers doivent éviter d'ignorer. Nous en retenons deux qui nous semblent importants.

Le premier problème est que ces coupeurs constituent de nos jours une force non négligeable qu'on le veuille ou non. Cette force est capable de garantir ou non le succès des campagnes sucrières. Les coupeurs eux-mêmes en sont conscients. Au début des années 1980, les coupeurs allogènes et/ou non ivoiriens constituaient un complément d'effectif. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Ils ne sont plus de simples appendices, mais l'essentiel même de la force de travail des complexes. A partir de 1986, ce monopole quasi permanent a commencé à peser lourd sur les complexes. En effet pour le démarrage de la campagne 1986-1987, la plupart des

véhicules envoyés au nord du pays pour transporter les coupeurs sont revenus presque vides à Zuénoula. La raison en était que les coupeurs ont revendiqué une augmentation de leurs rémunérations.

Ils ont exigé, semble-t-il, que le prix de la coupe passe de 900 à 2000 F CFA. Après plusieurs jours de négociation, la somme de 1200 F CFA fut retenue. Cette somme qui est passée à 1500 F CFA en 1994 est aujourd'hui de 2000 F CFA officiellement.

De 1989 à 1999, les campagnes sucrières ont été émaillées d'incidents. Elles ont été sérieusement perturbées par les coupeurs soit pour exiger des augmentations de salaires, soit pour non paiement à temps de ces salaires, soit encore pour revendiquer des jours de repos ou pour dénoncer les mauvais traitements etc.

Des arrêts de travail, des feux aux plantations et/ou des menaces de retour aux régions et pays d'origine n'ont pas été rares en pleine campagne sucrière. A Zuénoula (1989, 1994 et 1999) et à Ferké I (1986-1987 -1998) les coupeurs n'ont pas hésité à mettre le feu aux plantations de canne. Toutes ces manifestations de mécontentements engendrent des pertes financières pour la société sucrière qui est obligée de négocier dur pour obtenir l'adhésion des coupeurs. Dans la plupart des cas la société est obligée d'accepter les exigences de ses coupeurs qui peuvent décider de la faire marcher à la trique quand ils le veulent. C'est à croire que ce sont les coupeurs qui dictent leurs lois à la société selon leur bon vouloir. Toutes ces manifestations sont l'expression de la prise de conscience de l'exploitation abusive dont sont l'objet les coupeurs de canne (salaires insuffisants et irréguliers, insécurité et précarité de l'emploi, etc.), toutes choses qui obligent les coupeurs de canne ivoiriens à abandonner ce type de travail aux non ivoiriens plus courageux et travailleurs.

Nous assistons paradoxalement ainsi à « une véritable dialectique du maître (la société) et des esclaves (les coupeurs) » qui prend l'allure d'une dictature de ces derniers. C'est de cette dictature des coupeurs que dépendent désormais le succès et l'avenir de

l'industrie sucrière ivoirienne dans la mesure où ils peuvent librement et à tout moment bloquer ou désorganiser la production et donc le fonctionnement de l'entreprise.

Ce premier problème de coupeurs en cache un second. Il s'agit de la difficile situation d'attribution des plantations villageoises de canne.

IV.- DU STATUT DE COUPEURS A CELUI DE PLANTEURS VILLAGEOIS DE CANNE, UN DIFFICILE CHANGEMENT

Le plan sucrier ivoirien avait prévu dans son volet social un important projet de plantations villageoises de canne. Ce projet s'adressait en priorité, selon les études de faisabilité aux paysans des régions abritant les complexes en vue de leur garantir un revenu monétaire régulier. Ces mêmes études ajoutaient que cette culture serait confiée à des villageois qui en feraient la demande, ce qui n'exclut pas les travailleurs en provenance d'autres régions du pays.

Or, il a été démontré jusqu'à présent que la majorité des travailleurs de chaque complexe viennent d'ailleurs. Ils ont acquis un savoir-faire technique qui les rend indispensables. Ils constituent en priorité les seuls partenaires obligatoires les plus aptes et les mieux équipés pour accéder aux plantations villageoises. Ils sont devenus sans nul doute les habitués des complexes sucriers, ce qui signifie en clair que la coupe manuelle de canne réconcilie bien le salariat agricole avec les manoeuvres allogènes et/ou non ivoiriens. Dans ces conditions, une alternative est envisageable :

- soit les plantations villageoises étant une promesse faite aux gens des régions d'implantation, elles doivent être réalisées à leur profit quelles qu'en soient les conséquences. Il est évident que la société sucrière paiera cher un tel choix dans la mesure où les coupeurs non ivoiriens et allogènes ainsi exclus abandonneront bien évidemment la coupe de canne ;

- soit les plantations villageoises reviennent aux travailleurs des complexes

sucriers (non autochtones) qui maîtrisent déjà les techniques culturelles de la canne, ce qui correspond mieux aux besoins économiques des complexes.

Si cette deuxième proposition, qui favorise la compétence technique des bénéficiaires des plantations villageoises par rapport au volet social l'emporte malgré les risques d'embrasement et d'interminables palabres avec les paysans autochtones, on assistera alors à une implantation de migrants allogènes et étrangers. Or les paysans des zones d'implantation des complexes s'opposent à l'occupation des terres par les allogènes et les non Ivoiriens appelés "abusivement étrangers". Ce sera exactement la même situation que celle décrite par A. Sawadogo en parlant du destin commun de la haute Côte d'Ivoire et la basse Côte d'Ivoire pour justifier la présence des «voltaïques» dans les plantations du sud, de l'Ouest, et de l'Est en qualité de manoeuvres. Ils ont fini par accéder à la terre soit par compensation, soit par achat. Ils sont devenus des Ivoiriens d'adoption. Ce qui est tout à fait normal et on ne saurait le leur reprocher. *«En conséquence, on aurait tort de ne pas admettre aujourd'hui que près du tiers de la population ivoirienne est constitué d'étrangers en majorité d'anciens travailleurs subalternes des plantations et des villes»* (A. Sawadogo, 1976, p. 123). La SUCAF et la SUCRI VOIRE, qui ont remplacé la SODESUCRE dissoute en 1997, ont opté pour l'importation massive et abusive de main-d'oeuvre subalterne, en particulier pour la coupe de canne. Ces deux sociétés privées ont signé des contrats formels avec les pays des coupeurs de canne depuis 1998. Cela permet de faciliter l'acheminement de la main-d'oeuvre sur les complexes en période de campagne. Cette situation est semblable à celle qu'a connue la Côte d'Ivoire au début des années 1950. On peut rappeler pour mémoire qu'à cette époque, les employeurs de Côte d'Ivoire, regroupés dans un syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la Main-d'oeuvre (SIAMO), avec la complicité bienveillante des chefs coutumiers (voltaïques) ont assuré gratuitement le transport des travailleurs, tant par la route que par le chemin de fer. Pour rendre cette initiative privée efficace, des centres de recrutement furent ouverts à Bobo-dioulasso, Ouagadougou et Koudougou en Haute-Volta. Aussi, le SIAMO

réussit-il à recruter et à acheminer 59.000 hommes en 1952.

Entre 1953 et 1959, on a pu estimer à 20.000 le nombre de travailleurs acheminés par an. Jusqu'en 1960, l'année de la cessation des activités du SIAMO, le courant de l'immigration voltaïque n'a fait que croître.

Eu égard à l'immense besoin de la Côte d'Ivoire en main-d'oeuvre, les gouvernements voltaïque et ivoirien ont dû établir le 9 mars 1960, à Bobo-dioulasso, une convention pour la réglementation du recrutement des travailleurs en Haute-Volta. En 1961, au terme de cette convention, 5000 travailleurs ont pu être recrutés et drainés vers la Côte d'Ivoire. Entre 1960 et 1965, l'on a convoyé 18.000 personnes vers les plantations ivoiriennes. Cette migration provoquée est à l'origine de la présence importante des étrangers (26 % de la population totale selon le recensement général de la population et de l'habitat 1998) qui constituent de plus en plus un fonds de commerce pour les hommes politiques ivoiriens de nos jours. Cette situation est d'autant plus regrettable que personne ne pouvait imaginer il y a 50 ans que des litiges fonciers graves ou de simples questions de cohabitation opposeraient des Ivoiriens entre eux d'abord et ensuite des Ivoiriens aux anciens travailleurs venus des pays voisins. Certes l'ampleur du phénomène n'est pas encore très perceptible sur les complexes. Mais quand viendra le moment d'attribuer des parcelles de plantations villageoises à ces travailleurs allogènes et non ivoiriens à cause de leur bravoure, de leur courage, de leur abnégation et de leur sérieux au travail, alors naîtront l'amour propre et l'instinct de conservation parce qu'ils seront considérés envahissants et accapareurs. On pourra assister ainsi sur les complexes sucriers du nord à des scènes semblables à celles qui se produisent sous nos yeux dans les plantations des régions forestières (du sud, du sud-est, du centre ouest), du sud-ouest entre allogènes et autochtones d'une part et entre ivoiriens et non ivoiriens d'autre part. C'est pourquoi, l'avènement des plantations villageoises de canne, qui a constitué pendant longtemps la pomme de discorde entre la société sucrière ivoirienne et les paysans des régions d'accueil des complexes peut être considéré comme une bombe à retardement si les conditions d'accès

ne sont pas suffisamment bien définies et précisées dans le sens de la prise en compte des intérêts respectifs des coupeurs d'origines diverses et des paysans autochtones.

CONCLUSION

L'instabilité chronique de la main-d'oeuvre subalterne et le refus des ruraux ivoiriens de travailler ont créé un dysfonctionnement permanent des complexes. En effet, les coupeurs autochtones de canne ont commencé à se faire rares dès le début des années 1980 et la SODESUCRE a fonctionné avec plus de 80 % de main d'oeuvre non ivoirienne jusqu'à sa dissolution en 1997. Les deux sociétés privées qui ont pris la relève optent définitivement pour l'importation de coupeurs de canne. Cela confirme donc effectivement le caractère extraverti de l'économie ivoirienne.

En outre, l'une des principales conséquences de cette extraversion est que les coupeurs allogènes et non ivoiriens sont devenus des habitués du travail de canne à sucre. Ils ont acquis un savoir faire technique qui fait d'eux des bénéficiaires potentiels et incontestables des plantations villageoises de canne soit par compensation, soit pour leur sérieux au travail, ce qui est normal. Or, les initiateurs du programme sucrier n'ont pas prévu leur accès aux terres dans les périmètres des complexes sucriers. Si des mesures adéquates ne sont pas prises pour prévenir certains excès, l'on assistera à long terme à des conflits fonciers assez récurrents en Côte d'Ivoire. En conséquence, la redéfinition des critères d'attribution des plantations villageoises devra tenir compte des intérêts en présence.

Mais au-delà des conflits, se profile une résistance au changement provoqué par un contraste entre deux modes de vie pour des populations non préparées à recevoir les complexes. C'est par exemple le cas du complexe sucrier de Zuénoula qui a valeur de symbole.

En effet, dans cette région demeurée longtemps à l'abri des innovations technologiques a surgi un périmètre sucrier de

13.000 hectares en plein cœur d'une forêt considérée naguère sacrée.

Du coup l'apparition de dizaines de tracteurs et autres engins motorisés sur des pistes qui s'ouvrent ça et là rappelle l'arrivée du progrès dans un monde fermé où le quotidien s'exprime en terme de sacré et de vie communautaire.

Et pourtant, Le père J.-P. Benoît ne croyait pas si bien dire quand il écrit ceci « *tous espéraient les améliorations apportées à cette région à savoir : routes goudronnées, installations sanitaires plus modernes, adductions d'eau, électricité, etc. Et puis, on voit du monde autour de soi avec des salaires bien plus importants, des cadres expatriés ou non qui ont de belles maisons, des voitures. On sent davantage sa condition médiocre. L'inégalité qui règne ici devient dans ces conditions source de conflits* » (J.-P. Benoît, 1978).

Ainsi, l'instinct de conservation apparaît et l'on cherche à protéger par tous les moyens ce qui est considéré comme une propriété naturelle, c'est-à-dire la terre. Le bouc émissaire est tout trouvé.

Les autres frères venus du sud, de l'ouest, de l'est de la Côte d'Ivoire ou des pays voisins deviennent alors des envahisseurs ou considérés tout simplement comme la cause de tous les maux dans la région. Cela est vérifiable sur l'ensemble des complexes sucriers du pays.

Le refus de s'associer à eux pour occuper les emplois du complexe sucrier s'accroît, se consolide, et se transforme en une résistance farouche au changement pour sonner la confirmation de l'extraversion de l'économie ivoirienne.

BIBLIOGRAPHIE

1. Aubertin C., 1978. Origines géographiques et caractéristiques des travailleurs employés par la SODESUCRE sur le complexe sucrier de Borotou-Koro. Abidjan : ORSTOM
2. Baha Bi Y., 2001. L'Agro-industrie Sucrière en Côte d'Ivoire, un Nouvel Equilibre Socio-Economique Régional. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Cocody. 906p
3. Benoît J.-P., 1978. Le village piégé, Urbanisation et Agro-industrie sucrière en Côte d'Ivoire. Paris : PUF, 336p
4. Chevassu J., Valette A., 1977. Note sur la répartition des effectifs et des salaires dans le secteur secondaire moderne à fin 1971. Abidjan : ORSTOM, 20p
5. Coulibaly S., 1982. La dynamique du salariat en milieu rural sénégalais. Abidjan : Université de Côte d'Ivoire, Publication n°49, IGT, 92p
6. Cummuington J., 1987. Le volcan social ; travailleur du sucre aux Philippines. Londres : War on Want, 196p
7. Frelastre G., 1980. Les nouvelles orientations du développement rural en Côte d'Ivoire, le mois en Afrique, pp. 37-80
8. Gohier M., Guillaumont M. et Picaso C., 1977. Le sud et le nord, deux développements pour la Côte d'Ivoire. Rapport de stage, Montpellier, CNEAT, ESAT, 137p
9. Koby A.T., 1977. Effets d'un investissement massif sur les déplacements de population en Côte d'Ivoire : exemple du complexe agro-industriel de Ferké. Annales de l'Université de Côte d'Ivoire, série G, Tome VII
10. Kone Dahiri A., 1984. Le complexe sucrier de Katiola-Marabadiassa (Etude socio-économique). Mémoire de maîtrise, Université de Côte d'Ivoire, 64p + annexes
11. Lassailly-Jacob V., 1985. Un modèle de développement régional éphémère d'inspiration étatique, AVB en Côte d'Ivoire centrale, 1969- 1980. Communication au colloque de l'EHESS-CEA, l'Etat contemporain en Afrique, Paris, 16p + annexes.
12. Lemoine M., 1987. Sucre amer, esclavage aujourd'hui dans les Caraïbes. Paris : Encre, 296p
13. Ley A., 1972. Le régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte d'Ivoire. Paris : Librairie de droit et jurisprudence.
14. Marguerat Y., 1982. Des ethnies et des villes. Analyse des migrations vers les villes de Côte d'Ivoire. Cahiers ORSTOM, série Sc. Hum.; XVII (3): 303-340
15. Martinet F., 1975. L'immigration étrangère dans la région de Soubré (sud-ouest ivoirien). Abidjan : ORSTOM
16. ORSTOM, 1977, Problèmes posés par le développement à base régionale en Côte d'Ivoire. Section économique. Abidjan : Centre Petit-Bassam, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, ORSTOM, Sciences humaines, vol. IV, n°2, 58p + bibliographie. Récapitulatif des travaux effectués dans le cadre du protocole général R.C.I.ORSTOM + annexes.
17. Ouedraogo P., 1980. Aspects socio-économiques de l'introduction de la canne à

- sucre dans la région de Banfora-Bérégadougou. Mémoire de Maîtrise, I.E.S, 120p
18. Pillet-Schwartz A.M., 1978. Les grandes entreprises de culture et la promotion des paysans en Côte d'Ivoire. Etudes rurales 70, pp. 69-79.
 19. Samir A., 1967. Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire. Paris : Editions de Minuit.
 20. Sawadogo A., 1976. l'agriculture en Côte d'Ivoire. Paris : PUF, 367p
 21. Scharwartz A., 1976. La problématique de la main-d'oeuvre dans le Sud-Ouest ivoirien et le projet pâte à papier. Abidjan : ORSTOM
 22. Schawartz A., 1979. La dimension humaine des grandes opérations de développement l'exemple de l'opération San-Pédro (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire). L'espace géographique, pp. 65-70
 23. SEDIC, 1976. Complexe agro-industriel sucrier de Katiola-Marabadiassa, Anvers, SEDIC, 3 vol., 40p, 20p, 250p
 24. Soro Yassoungou R., 1982. Retombées économiques des complexes, communication pour le séminaire de fin de campagne à Borotou Koro. Sodesucre, 13p